





Règlement

TRAIL 20 novembre 2022

<u>Art. 1</u>: Organisation - L'association Le Tignet course à pied organise le dimanche 20 novembre 2022 la 9ème édition du Trail de Roucassiero, course pédestre en autosuffisance, en milieu naturel, ouverte à tous à partir de la catégorie « cadet » (15 ans et plus). Ce TRAIL est inscrit au Challenge CDR06.

<u>Art. 2</u>: Accessibilité - Conformément aux articles L 231-3 du code du sport et L 3622-2 du code de la santé publique, les inscriptions ne seront validées que sur présentation d'une licence valide* ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 20/11/2022. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents le départ sera systématiquement refusé sans remboursement.

Le parcours "découverte" (Lou Pitchou) 8,3 km est accessible à partir de la catégorie "cadet" (15 ans et +). Le parcours "initiés" (Lou Roucas) 16,5 km est accessible à partir de la catégorie "junior" (18 ans et +).
* Seules sont considérées les licences pour la période sportive active (FFA, FFTRI, Ufolep, FSGT, FFME, FFCO, Pass Running FFA) portant la mention course à pied en compétition ou athlétisme. Le certificat médical original/copie sera conservé par l'organisateur et non restitué.

<u>Art. 3</u>: Inscription - Les inscriptions sont enregistrables exclusivement sur le site https://sportips.fr/TDR22/ entre le 15/07/2022 et le 18/11/2022 minuit (pas de bulletin papier ni inscription téléphonique).

-Tarifs:

Petit parcours: 11 Euros. (+ 5 euros pour la pasta party)
Grand parcours: 20 Euros. (+5 euros pour la pasta party)

Possibilité d'un tarif équipe, voir les modalités en contactant TCAP par mail: tignetcourseapied@gmail.com.

Les inscriptions ne sont validées qu'à réception du règlement des droits de participation sur le site https://sportips.fr/TDR22/ après acceptation de la licence/certificat médical, et validation du règlement.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Il est possible d'effectuer les droits d'inscription par voie électronique sécurisée CB. Tout engagement est **personnel**. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée

Art. 4: Parcours et catégories – Deux parcours sont proposés (choix obligatoire à l'inscription):

- « Lou Pitchoun » : environ 8,3 km 340m dénivelé positif, ouvert aux concurrents âgés de 15 ans et plus (catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans), possibilité de récupérer la trace GPX.
- « Lou Roucas » : environ 16,5 km 650m dénivelé positif, ouvert aux concurrents âgés de 18 ans et plus (catégories juniors, espoirs, seniors et vétérans), possibilité de récupérer la trace GPX.

Ils pourront comporter des parties techniques difficiles signalées par les organisateurs où chaque coureur devra faire

preuve de prudence et se conformer aux consignes de sécurité dictées par l'organisation lors du briefing sécurité obligatoire donné 10 minutes avant le départ.

Il est rappelé aux coureurs que le code de la route devra être appliqué de façon inconditionnelle sur les portions de voie publique (ouverte à la circulation).

<u>Art. 5</u>: Ravitaillements et repas – Poste ravitaillement à 6km pour parcours « Lou Roucas », et à l'arrivée, boissons, aliments salés, sucrés. L'utilisation d'un gobelet individuel est obligatoire, des poubelles seront mises à disposition à l'arrivée et au départ.

<u>Art. 6</u>: Règles d'interdiction – Les bicyclettes (VTT, VTC), engins à roulettes, et/ou motorisés sont interdits sur le parcours. Une personne accompagnante et/ou un animal, et bâtons de marche sont interdits sur le parcours.

<u>Art. 7</u>: Retrait des dossards – L'enveloppe contenant le dossard (épinglé et visible), la puce jetable fixé au dossard et « la surprise » participant Trail de Roucassiero 2022 est à récupérer le Samedi 19/11/2022 au Val du Tignet plateau sportif partir de 14h et jusqu'à 17h et également le jours de course 30 minutes avant le départ de l'épreuve, sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout concurrent n'ayant pas fourni les documents obligatoires (licence ou certificat médical) et ne pouvant les présenter lors du retrait du dossard se verra systématiquement refuser le départ sans remboursement.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

<u>Art. 8</u>: Sécurité et PROTOCOLE SANITAIRE - Le tracé des parcours est balisé à l'aide de flèches signalétiques et rubalisé. La sécurité est assurée par des signaleurs, et secouristes. Des postes de secours/pointage/ravitaillement sont installés sur les parcours et à l'arrivée.

Une convention de poste de secours est établie avec DPS (dispositif prévention sécurité) 2 secouristes avec véhicule léger selon les modalités définies pour le TRAIL du TIGNET le dimanche 20 novembre 2022.

Tout participant souhaitant abandonner et/ou en difficulté doit le signaler à l'un de ces postes. L'organisation TCAP se réserve le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent ayant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même et autres concurrents ou ne respectant pas autrui et/ou l'environnement (dégradation, jet quel qu'il soit, pollution). Tout participant doit prendre connaissance des modalités liées au COVID 19 sur https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireevenementssportsespacepublic.pdf.

Abandon En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard. Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

<u>Art. 9</u>: Barrières horaires – Les serre-files sont en contact téléphonique permanent avec le PC, et gèrent la situation géographique des personnes en difficulté pendant ou pour terminer la course.

<u>Art. 10</u> - Pénalités et sanctions - Tout participant contrevenant au présent règlement s'expose à des sanctions disciplinaires allant de la pénalité horaire, à l'interdiction compétitions TCAP, et déclarations aux Fédérations sportives (esprit non sportif, insultes, tricherie, dopage,).

<u>Art. 11</u>: Annulation – TCAP se réserve le droit de modifier ou annuler tout ou partie de la manifestation si les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents. En cas d'annulation du fait de TCAP pour cas de force majeure (raisons météorologiques notamment), aucun remboursement ne sera effectué si modification ou interruption de l'épreuve.

En cas d'annulation du fait du participant, aucun remboursement ne sera effectué si celle-ci intervient dans les 15 jours précédant l'épreuve, limite participation atteinte. Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant l'épreuve, limite de participation non atteinte, un remboursement peut être envisagé pour motif valable.

Aucun remboursement ne sera effectué pour non-respect du règlement.

Annulation d'inscription Garantie Individuelle Annulation :

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...) Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Art. 12: Assurance – TCAP a contracté avec la MAIF une assurance couvrant la responsabilité civile encadrants, participants, accompagnants et la PASTA PARTY, locaux, matériel utilisé (contrat n°3461187P). Il est néanmoins rappelé aux participants l'intérêt de souscrire des garanties d'assurance complémentaires couvrant notamment les dommages corporels. Il leur est également rappelé qu'en l'absence de garanties d'assurance complémentaires, l'évacuation sanitaire de la zone de l'évènement vers le centre de soins le plus proche n'est pas pris en charge par la sécurité sociale ni par l'organisateur, donc à leur charge.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables (accident, mauvais état de santé, comportement irresponsable, vol).

Art. 13: Droits à l'image: «Lors de son engagement à l'épreuve chaque concurrent autorise expressément TCAP (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou toute forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Du fait de son engagement, le concurrent donne à TCAP un pouvoir tacite pour utiliser une photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion du Challenge CDR06.

<u>CNIL</u>: Conformément à la loi informatique et liberté du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir la newletter du Challenge Trail 06 du Conseil Départemental.

<u>Art. 14</u>: Contrôles anti-dopage – Le plateau sportif à l'équipement pour effectuer un contrôle anti-dopage. Tout concurrent révélé positif aux tests, ou refusant de se soumettre au contrôle sera exclu du Trail, avec déclaration aux autorités sportives.

<u>Art. 15</u>: Équipement obligatoire - Satisfaire objectifs développement durable - Critères du CDR06 Gobelet individuel, réserve d'eau (min. 0,5L parcours 8,3km, 1L parcours 16,7 km), un minimum de réserve

alimentaire, téléphone portable (allumé, batterie rechargée), sifflet, couverture de survie. Numéros de téléphone à prendre en compte PC : Jean-Marc 0620361107 et le 112 (indiqués sur le dossard).

Art.16 : Randonnée Familiale, pour tout public, avec un coordinateur

Départ du Plateau Sportif 9h45, 6,8 km, dénivelé 250m, durée moyenne 2h30, pas d'engagement, ticket repas 5 euros (gratuité pour -8ans), couverture RC assurance familiale du chef de famille.

Art. 17: Remise des Prix

Récompenses lauréats présents, les **3** *premiers scratch hommes et femmes* de chaque parcours Lieu: Salle Espace de la Siagne, près de la mairie du Val du TIGNET vers 12h30, 13h00.

Chronométrage Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS. Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Réclamation Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Organisation: Association Le Tignet Course à Pied

email: tignetcourseapied@gmail.com

Président : JEAN-MARC AFONSO Tél: 06.20.36.11.07 127, avenue du Docteur Belletrud 06530 LE TIGNET

Pour les concurrents: Départ et arrivée: Plateau Sportif, 06530 Le Val du TIGNET,

GPS du parking : **N43° 37.825' E6° 50.626', D**épart: 9h00 les 16,7 km, 9h30 les 8,3 km, 9h45 Randonnée familiale.